

## Rapport sur le plafonnement de la taille des classes pour 2024–25

Centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire : CSAP | Date : 8 octobre 2024

Veillez consulter les [lignes directrices provinciales sur le plafonnement de la taille des classes](#) pour remplir ce formulaire.

### A. Nombre de classes dépassant le plafond tel que défini par les lignes directrices provinciales sur le plafonnement de la taille des classes

Conformément aux lignes directrices, les classes peuvent dépasser le plafond défini en raison de la capacité de l'école ou à cause de circonstances exceptionnelles. Si vous indiquez qu'un plafond a été dépassé en raison de circonstances exceptionnelles, veuillez remplir la **section B** du présent formulaire.

École	Nombre total de classes	Classes respectant le plafond *		Classes dépassant le plafond	
		Nombre respectant le plafond	% respectant le plafond	Nombre dépassant le plafond	Reason: % dépassant le plafond
<b>1</b>   École Mer et Monde					
M à 2 <sup>e</sup> année	8	7	87,5%	1	12,5%
3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	9	9	100%	0	0
7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> année	5	5	100%	0	0
10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	-	-	-	-	-
<b>2</b>   École secondaire de Clare					
M à 2 <sup>e</sup> année	-	-	-	-	-
3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	-	-	-	-	-
7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> année	7	6	86%	1	14% circonstances exceptionnelles
10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	100 élèves de la 10e-12e année		100%		0
<b>3</b>   École secondaire du Sommet					
M à 2 <sup>e</sup> année	-	-	-	-	-
3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	4	4	100%	0	0
7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> année	13	13	100%	0	0
10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	273 élèves de la 10e-12e année			1 cours de chimie 11	circonstances exceptionnelles
<b>4</b>   École secondaire Mosaïque					

École	Nombre total de classes	Classes respectant le plafond *		Classes dépassant le plafond	
		Nombre respectant le plafond	% respectant le plafond	Nombre dépassant le plafond	Reason: % dépassant le plafond
M à 2 <sup>e</sup> année	-	-	-	-	-
3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	-	-	-	-	-
7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> année	6	6	100%	0	0
10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	322			3	circonstances exceptionnelles

\* fait référence au « plafond ferme » tel que défini dans les lignes directrices provinciales sur le plafonnement de la taille des classes

\*\* fait référence aux procédures qu'il faut respecter pour dépasser les plafonds fermes tel que défini dans les lignes directrices provinciales sur le plafonnement de la taille des classes.

## B. Circonstances exceptionnelles

Veillez fournir les informations ci-dessous pour chaque classe qui dépasse le plafond de taille en raison de circonstances exceptionnelles. On reconnaît qu'il pourrait y avoir de nombreuses raisons pour lesquelles il serait nécessaire de dépasser un plafond ferme. Veillez fournir une brève explication dans l'espace à cet effet ci-dessous. Les exemples comprennent notamment la composition des classes (exigences sociales ou en matière d'apprentissage, etc.) et la configuration.

Nom de l'école		Niveau scolaire	Immersion française O/N	Taille actuelle de la classe	Nombre au-dessus du plafond *	Justification
1	École secondaire de Clare	9e	sans objet	31	1	Il y a deux enseignants qui enseignent ce cours selon un modèle de coenseignement.
2	École Mer et Monde	1ère	sans objet	23	1	Manque d'espace dans la présente école pour ajouter un local.
3	École secondaire du Sommet	11	sans objet	34	2	Cours obligatoire pour plusieurs parcours post-secondaires.

4	École secondaire Mosaïque	10	sans objet	33	1	Cours du 2e semestre, donc ce sera corrigé
		12	sans objet	33	1	Cours du 2e semestre, donc ce sera corrigé
		12	sans objet	34	2	Cours du 2e semestre, donc ce sera corrigé

\* fait référence au « plafond ferme » tel que défini dans [les lignes directrices provinciales sur le plafonnement de la taille des classes](#)